Madame, Monsieur

Un texte de loi est actuellement étudié au parlement. Il provoque de vives inquiétudes chez les enseignants et en particulier chez les directrices et directeurs d’école qui s’interrogent sur leur avenir et la pérennité de leurs missions. De ce fait, dans le cadre de l’action syndicale proposée par le SE-Unsa, je vous informe que je consacrerai la semaine du 1er au 5 avril exclusivement à des tâches pédagogiques en direction des élèves de ma classe et des élèves de l’école. Aussi, les réunions en tout genre, enquêtes ou sollicitations diverses, demandes de rendez-vous, réponses au téléphone ou aux mails seront reportées après ces vacances de printemps.

Merci de votre compréhension

La directrice

Le directeur